

COMMUNE DE MONTPEZAT

Nombre de Conseillers : 14  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 12

**Compte rendu de Séance Ordinaire  
du 8 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, le Conseil Municipal convoqué par Madame le Maire, le vingt-huit mars s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Jacqueline SEIGNOURET, Maire.

**Présents** : Mme Jacqueline SEIGNOURET, Mr. Patrick CARREGUES, Mr. David FLEURY, Mr CABAS Gérard, Mr ROSSI Tino, Mr SOULIÉ Cédric, Mme REY Patricia, Mme BOUCHET Stéphanie, Mr BENOIST Cyril.

**Excusés** : Mmes RALLIER Kelly, CALVET Audrey et Mrs RIEUCOS Geoffrey, GODEAS Philippe.

**Pouvoir** : Mme RALLIER Kelly donne pouvoir à Mme SEIGNOURET Jacqueline.

**Secrétaire de Séance** : Mr SOULIÉ Cédric

Ordre du jour :

**Délibérations** :

- 🗳️ Approbation des comptes rendu des 6 et 25 mars 2024,
- 🗳️ Contrat électricité divers locaux communaux,
- 🗳️ Annulation des travaux prévu à l'école,
- 🗳️ Etude d'un emprunt,
- 🗳️ Etude et vote du Compte Administratif 2023,
- 🗳️ Etude et Vote du Compte de Gestion 2023,
- 🗳️ Affectation du Résultat 2023,
- 🗳️ Etude et Vote des taux des 4 taxes 2024,
- 🗳️ Etude et Vote du Budget Primitif 2024,

**Questions Diverses** :

- Parole aux élus,  
... /...

&&&&&&&&&&&

**Délibération 18/2024**

Vu les procès-verbaux des séances des 6 et 25 mars 2024.

**Approbation du Procès-  
Verbal de la séance du  
19 février 2024**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**Adopte** les procès-verbaux des séances des 6 et 25 mars 2024.

Publié le 19 avril 2024  
Transmis à la Préfecture le

19 avril 2024

&&&&&&&&&&&&&&&

**Délibération 19/2024**

**Electricité bâtiments  
communaux**

Publié le 19 avril 2024  
Transmis à la Préfecture le  
19 avril 2024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses concernant l'électricité de tous les bâtiments communaux sont en nette progression.

Une étude a été réalisée auprès d'un courtier « OPERA Energie » en charge de trouver un fournisseur d'électricité moins couteux que notre fournisseur actuel EDF.

La proposition de celui-ci est estimée à une somme d'environ 4 600.00 € de moins par an.

Le fournisseur d'électricité est ENDESA qui est une société espagnole.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Donne un avis favorable à la proposition d'OPERA Energie pour la signature d'un contrat d'électricité auprès de la société ENDESA.

&&&&&&&&&&&&&&&

**Délibération 20/2024**

**Annulation des travaux à  
réaliser dans le bâtiment de  
l'école**

Publié le 19 avril 2024  
Transmis à la Préfecture le  
19 avril 2024

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suivant délibération en date du 25 mars 2024 actant l'acquisition du bâtiment de l'IME, la commune n'est pas en mesure d'engager les travaux de réfection du plafond et de l'électricité de la salle de classe des primaires à l'école actuelle.

Il est donc nécessaire de retirer la délibération 69/2023 concernant :

- Rénovation concernant la mise en place d'un plafond en dalles démontables pour un montant de 3 848.48 € TTC
- Travaux d'électricité pour un montant de 1 385.00 € TTC.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Donne un avis favorable pour l'annulation de ces travaux de réfection dans la classe des primaires de l'école.

&&&&&&&&&&&&&&&

**Information /2024**

**Etude d'un emprunt en vue de  
l'acquisition du bâtiment de**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suivant les finances de la commune, il sera nécessaire de réaliser un emprunt pour l'acquisition du bâtiment de l'IME.

Dans un premier temps, il est nécessaire de mettre en place ce projet et de réaliser des devis nécessaires pour la mise en place des maternelles dans les locaux de l'IME.

## P'IME

Publié le 19 avril 2024

Prochainement une commission sera constituée afin de suivre ce dossier.

&&&&&&&&&&&&&&&&&

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif communal 2023 qui s'établit comme suit :

\* Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	585 560.56	Euros
	Réalisées :	454 230.87	Euros
	Restes à réaliser :	0.0	Euros

**Délibération 21/2024**

**Etude et vote du compte  
administratif 2023**

Recettes	Prévus :	585 560.56	Euros
	Réalisées :	559 049.42	Euros
	Restes à réaliser :	0.0	Euros

Publié le 19 avril 2024  
Transmis à la Préfecture le  
19 avril 2024

\* Investissement

Dépenses	Prévus :	108 139.66	Euros
	Réalisées :	75 471.05	Euros
	Restes à réaliser :	0.00	Euros

Recettes	Prévus :	108 139.66	Euros
	Réalisées :	89 340.74	Euros
	Restes à réaliser :	0.00	Euros

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	13 869.69	Euros
Fonctionnement :	104 818.55	Euros
Résultat global :	118 688.24	Euros

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Adopte le Compte Administratif 2023.

&&&&&&&&&&&&&&&&&

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion de la commune est établi par le Trésorier Payeur Général à la Clôture de l'exercice.

**Délibération 22/2024**

**Etude et Vote du Compte  
de Gestion 2023 communal  
dressé par le Receveur**

Madame le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en





